Image not found or type unknown

# Héritage : choisir entre numéraire et biens immobiliers

Par **MINDEAU**, le **24/01/2017** à **18:52**

Bonjour,
Un juge des tutelles d'un héritier mineur peut-il demander la part de celui-ci en numéraire au lieu dune part en terrain? A quel article du code civil se rapporte le fait qu'un héritier peut demander sa part en numéraire au lieu d'un bien?
La femme d'un héritier, non divorcée, doit elle hériter de son mari défunt qui lui, hérite de ses parents?
Si la réponse est positive, de quoi hérite-t-elle?

Merci de vos réponses.
Meilleures salutations.
Gilles MINDEAU.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés